

le mardi 03 juin 2019

Monsieur et Madame BOURREAU

24 rue des Amandiers

37540 ST-CYR-sur-LOIRE

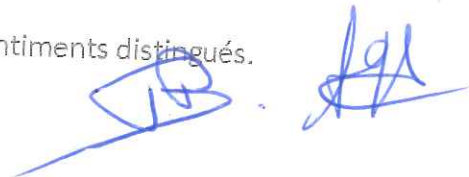
St-Cyr/Loire, le 3 juin 2019

à Monsieur l'Enquêteur

Habitant à l'angle de la rue des Amandiers et Georges Guérard nous nous inquiétons des projets envisagés concernant la construction de « La Gruette 2 » :

- au lieu des 2 immeubles prévus il est désormais question de 5
- les problèmes de circulation et de stationnement ont-ils été étudiés de façon rigoureuse ?
- idem pour la collecte des eaux pluviales et usées, qui semble déjà avoir posé quelques problèmes pour « La Gruette 1 »
- nous nous interrogeons aussi sur la cohérence de la politique de la Commune et de la Métropole en ce qui concerne la sauvegarde des espaces verts et de la biodiversité. N'y a-t-il pas un décalage entre les intentions claironnées et les réalisations immobilières en cours et à venir ?

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.



DORET Camille

De: francoise vernisse <fvernisse@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juin 2019 19:01
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: PLU
Pièces jointes: Vierge 59.pdf

Envoyé de mon iPad

Françoise VERNISSE
9 rue Georges Courteline
37540 Saint Cyr sur Loire

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

LA FLEUR D'OR -récompense rare attribuée à notre commune de Saint Cyr sur Loire en 2017-
serait elle fanée ??voir Ternie ?..

Le respect de cette distinction honorifique impliquait pour nos élus :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants
- de valoriser l'image de la commune.
- de protéger et valoriser l'environnement

Nous n'avons qu'une seule chose à dire :

SAUVONS notre commune si riche en patrimoine ,préservons notre nature exceptionnelle,arrêtez les nuisances dues à la densification sauvage de la commune ...avec ses nuisances...et l'écologie dans tout cela ?

Les Saints Cyriens et Saints Cyriennes se désolent de la dégradation de notre belle commune ...

Les problèmes de circulationdans nos rues étroites ...problématiques et dangereux pour tous les riverains ..

En 2017 ,lors de l'enquête publique pour le VAU ARDAU ,un adjoint a l'urbanisme et un adjoint chargé de l'environnement ,écrivaient sur le registre de la mairie :

-Je cite :

« Que les voiries de ce secteur historique de Saint Cyr ne permettaient pas d'assurer en sécurité une augmentation de la circulation »fin de citation .

-je cite :

« Que les voies d'abords n'étaient pas conçues pour absorber les déplacements d'une population importante ... »- fin de citation .

Pourquoi le pourraient elles aujourd'hui ?

Donc ,pourquoi l'extension de la GRUETTE 2 ? OAP qui outre densifier la circulation ,détruirra encore des espaces verts ,et menacera notre patrimoine qui fait le charme de notre commune .

Créer avec tempérance

Gérer avec pragmatisme

Transmettre en préservant

Ce sont les qualités de bon gestionnaire de patrimoine messieurs les élus .

Donc NON à l'extension de la Gruette 2

Veillez croire Monsieur le commissaire enquêteur en l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Le 1 er juin 2019

Françoise VERNISSE .

DORET Camille

De: Jacques BIGAS <jacques.bigas@orange.fr>
Envoyé: lundi 3 juin 2019 16:07
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: Modifications P.L.U.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

différents projets de construction d'habitats collectifs sont actuellement envisagés sur notre commune. J'ai pu constaté que les places de stationnement sur le domaine public sont très rapidement saturées aux alentours, dès lors que les habitants ont intégré leurs logements.

Ce phénomène est lié à l'insuffisance, à mon avis, de places de stationnement réservées aux visiteurs de ces nouvelles demeures. Actuellement le PLU exige 10% d'emplacements : ne serait-il pas envisageable d'augmenter à 15 voire 20 % le nombre de stationnements dédiés ?

veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Jacques BIGAS

138 , rue fleurie

37540 Saint Cyr sur Loire.

06 47 68 93 54

DORET Camille

De: Michel & Isabelle MAUNOURY <miis.maunoury@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juin 2019 15:55
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: Enquête publique pour la modification du PLU. Places visiteurs

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant St Cyr sur Loire depuis plusieurs années, il m'arrive souvent de recevoir des visiteurs de l'extérieur. Malheureusement, ces visiteurs sont régulièrement confrontés à des difficultés de stationnement à proximité de leur destination.

Il est donc fondamental, dans les programmes neufs, d'augmenter le nombre de places disponibles.

Par exemple, dans la nouvelle rue Georges Guérard, dans le quartier de la Gruette, j'ai remarqué un manque évident de places visiteurs.

Pour l'avenir, il serait donc nécessaire d'augmenter le nombre de places visiteurs prévues pour les programmes de bâtiments collectifs.

Je demande que le nombre minimum de 10% de places visiteurs soit passé à 15, voire même 20%.

En espérant que ma requête sera entendue dans l'intérêt de tous, je vous assure, Monsieur le commissaire enquêteur, de ma très sincère considération.

Michel MAUNOURY

DORET Camille

De: Michel Bosc <mj.bosc@orange.fr>
Envoyé: lundi 3 juin 2019 11:59
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: Observations sur PLU 2019
Pièces jointes: Contribution PLU-mai 2019-MB.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Veillez trouver ci-joint ma contribution au PLU actuel (printemps 2019, contribution de deux pages dactylographiée et au format "pdf").

Michel Bosc
Saint Cyr sur Loire

Contribution à l'enquête publique du PLU - Printemps 2019

Le nouveau PLU soumis à enquête publique soulève de nombreux points en contradiction avec les ambitions affichées de la commune . Cette commune s'enorgueillit d'être une commune verte; elle s'est engagée à protéger le capital végétal et à promouvoir une mobilité efficace et non-nuisante (PADD 2016)

Concernant la zone codée 1AUd, elle a fait l'objet d'une urbanisation récente (ou projet Gruette 1) avec l'implantation de 5 immeubles amenant 110 logements. Cette urbanisation a entraîné la création de la rue Louis Guérard qui part de la partie ouest de l'avenue de la République pour rejoindre la rue Louis Bézard, au nord-ouest..

La modification du PLU adoptée en 2018 a acté l'extension de cette zone à l'ouest, permettant la construction de 2 immeubles supplémentaires. La modification soumise à l'enquête actuelle étend la surface à construire de 1450 m² (p44 : la surface passe de 17747 m² à 19200 m²) et elle prévoit 3 immeubles supplémentaires.

En conséquence, le nouveau PLU prévoit une densification importante de cette zone (projet Gruette 2), avec 50 logements supplémentaires.

A/ Cette modification et ce qui a été fait auparavant vont aggraver les problèmes de circulation et de trafic. Ces quartiers sont en effet desservis par une voirie inadaptée à ce trafic, aux piétons et aux cyclistes. Ceci concerne les rues Louis Bézard et Louis Guérard, mais aussi les rues proches: rue des Amandiers (partie sud), rue Courteline, rue de Bagatelle, rue de la Mignonnerie et rue Palluau.

A noter que la nouvelle rue Louis Guérard débouche sur l'avenue de la République de façon problématique et son étroitesse est une entrave à une circulation normale.

B/ Ce nouveau PLU indique que les constructions projetées devraient être conformes à ce qui a été réalisé auparavant (cf. p.43 du PLU). Or les 5 immeubles vont jouxter la zone classée de la Gruette ce qui est problématique compte-tenu des hauteurs permises par le nouveau projet (R+2+A) (cf. PLU p 44). On peut légitimement craindre la transgression des règles en vigueur concernant cette zone protégée.

C/ La zone 1AUd fait partie d'un ensemble boisé qui va, en arc de cercle suivant le bord de Loire puis la Choisille, de la rue Henri Lebrun à la rue des Rimonaux au nord-est. Le nouveau projet fragilise de fait cet espace naturel qui se situe, en grande partie, dans le périmètre classé par l'UNESCO.

D/ L'enquête actuelle a incité des propriétaires à demander le déclassement de certaines parcelles faisant partie du quartier (Cf. observations du 13 mai 2019 - parcelle cadastrée BC 367; Cf. observations du 29 mai 2019 - zone de la Mignonnerie). On ne peut que s'interroger sur la suite à ces demandes si le PLU est modifiable malgré les règles à long terme affichées par la municipalité, c'est à dire pour St Cyr-sur-Loire, protéger le capital végétal, valoriser l'identité urbaine et promouvoir une mobilité efficace et non-nuisante.

E/ On peut noter que la réalisation de Gruette 1 a déjà affecté la population des oiseaux qui fréquentaient cette zone : les geais et les pics verts ont disparu des jardins environnants, les grillons également. Le rapport de la biodiversité de mai 2019 (Rapport IPBES sur la Biodiversité - groupe d'experts de l'ONU)

parle du risque de la disparition à court de terme d'une espèce végétale et d'une espèce animale sur huit . Ce rapport demande que citoyens comme politiques soient responsables dans leur comportement pour essayer de sauver ce qui peut être sauvé.

En respectant les nécessités écologiques, on doit s'efforcer à trouver et mettre en œuvre les conditions d'un urbanisme raisonné et planifié à long terme tout en conservant les zones vertes actuelles du vieux quartier de St Cyr et son identité si chère à nos élus. L'abandon de la modification du projet Gruette 2 contribuerait sans aucun doute à ces exigences.

Mr Bosc M.
Allée des Symphorines
St Cyr-sur-Loire

DORET Camille

De: Olivier CHAPUS <chapus.olivier@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 3 juin 2019 13:44
À: DSTAU-plumodif2019
Objet: Places de stationnement visiteurs

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Avec la Gruette, je constate un problème de stationnement insuffisant contrairement à d'autres quartiers. Au vu des différents projets de construction prévus sur la commune dans les futures années, ne faudrait-il pas préciser les règles déjà applicables dans le PLU et prévoir un nombre de places de stationnement visiteurs adapté à chaque projet en fonction des quartiers pour éviter ces inconvénients.

Respectueusement

Olivier Chapus